

INTERNATIONAL  
STANDARD

IEC  
CEI

NORME  
INTERNATIONALE

**60364-7-708**

Second edition  
Deuxième édition  
2007-05

---

---

**Low-voltage electrical installations**

**Part 7-708:  
Requirements for  
special installations or locations –  
Caravan parks, camping parks  
and similar locations**

**Installations électriques à basse tension –**

**Partie 7-708:  
Exigences pour les installations  
ou emplacements particuliers –  
Parcs de caravanes, parcs de camping  
et emplacements analogues**



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

PRICE CODE  
CODE PRIX

L

*For price, see current catalogue  
Pour prix, voir catalogue en vigueur*

## INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

## LOW-VOLTAGE ELECTRICAL INSTALLATIONS –

**Part 7-708: Requirements for special installations or locations –  
Caravan parks, camping parks and similar locations**

## FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as far as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 60364-7-708 has been prepared by IEC technical committee 64: Electrical installations and protection against electric shock.

This second edition of IEC 60364-7-708 cancels and replaces the first edition, published in 1978, as well as its amendment 1 (1993). It constitutes a technical revision.

The main changes with respect to the previous edition concern:

- requirements for the electrical installation of caravans and motor caravans are now covered by Part 721;
- requirements of this part are aligned with those in other parts of IEC 60364;
- one 30 mA RCD now protects only one socket-outlet.

The text of this standard is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
64/1572/FDIS	64/1587/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 2.

The reader's attention is drawn to the fact that Annex A lists all of the "in-some-country" clauses on differing practices of a less permanent nature relating to the subject of the standard.

A list of all the parts in the IEC 60364 series, under the general title *Low-voltage electrical installations*, can be found on the IEC website.

Future standards in this series will carry the new general title as cited above. Titles of existing standards in this series will be updated at the time of the next edition.

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

## INTRODUCTION

The requirements of this part of IEC 60364 supplement, modify or replace certain of the general requirements contained in Parts 1 to 6 of IEC 60364.

The clause numbering appearing after 708 refers to the corresponding parts or clauses of IEC 60364, Parts 1 to 6. Numbering of clauses does not, therefore, necessarily follow sequentially. Numbering of figures and tables takes the number of this part followed by a sequential number.

The absence of reference to a part or a clause means that the general requirements contained in Parts 1 to 6 of IEC 60364 are applicable.

Currently in preview, click buy full version.

## LOW-VOLTAGE ELECTRICAL INSTALLATIONS –

### Part 7-708: Requirements for special installations or locations – Caravan parks, camping parks and similar locations

#### 708 Caravan parks, camping parks and similar locations

##### 708.1 Scope

The particular requirements contained in this part of IEC 60364 apply only to circuits intended to supply leisure accommodation vehicles, tents or residential park homes in caravan parks, camping parks and similar locations.

NOTE 1 For the purposes of this part of IEC 60364, “caravan park” from now on will understand “caravan park and camping park and similar locations”.

The particular requirements do not apply to the internal electrical installations of leisure accommodation vehicles, mobile or transportable units or residential park homes.

NOTE 2 For electrical installations in leisure accommodation vehicles, see IEC 60364-7-721.

NOTE 3 The electrical installations of residential park homes should comply with the general requirements of IEC 60364, together with the relevant particular requirements of Part 7.

NOTE 4 Reference throughout this standard to other “Parts” refers to various parts in the IEC 60364 series.

For the remainder of the electrical installation of caravan parks, the general requirements of IEC 60364 together with the relevant particular requirements of Part 7 apply.

##### 708.2 Normative references

The following referenced documents are indispensable for the application of this document. For dated references, only the edition cited applies. For undated references, the latest edition of the referenced document (including any amendments) applies.

IEC 60038, *IEC standard voltages*

IEC 60309-2, *Plugs, socket-outlets and couplers for industrial purposes – Part 2: Dimensional interchangeability requirements for pin and contact-tubes accessories*

IEC 60364-4-43, *Electrical installations of building – Part 4-43: Protection for safety – Protection against overcurrent*

IEC 60364-7 (all parts), *Low-voltage electrical installations*

IEC 62262, *Degrees of protection provided by enclosures for electrical equipment against external mechanical impacts (IK code)*

## COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION –

#### **Partie 7-708: Exigences pour les installations ou emplacements particuliers – Parcs de caravanes, parcs de camping et emplacements analogues**

#### AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications, mais la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60364-7-708 a été établie par le comité d'études 64 de la CEI: Installations électriques et protection contre les chocs électriques.

Cette deuxième édition de la CEI 60364-7-708 annule et remplace la première édition, parue en 1988, ainsi que l'amendement 1 (1983). Elle constitue une révision technique.

Les modifications principales par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- des exigences pour l'installation électrique des caravanes et caravanes à moteur sont maintenant couvertes par la Partie 721;
- des exigences dans la présente partie sont alignées sur celles des autres parties de la CEI 60364;
- un DDR de 30 mA maintenant ne protège qu'une prise de courant.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
64/1572/FDIS	64/1587/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 2.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'Annexe A liste tous les articles traitant de différences à caractère moins permanents inhérentes à certains pays sur le sujet de cette norme.

Une liste de toutes les parties de la série CEI 60364, présentées sous le titre général *Installations électriques à basse tension*, peut être consultée sur le site web de la CEI.

Les normes futures de cette série porteront dorénavant le nouveau titre général cité ci-dessus. Le titre des normes existant déjà sera mis à jour lors d'une prochaine édition.

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

## INTRODUCTION

Les exigences de la présente partie de la CEI 60364 complètent, modifient ou remplacent certaines des exigences générales contenues dans les Parties 1 à 6 de la CEI 60364.

Les numéros suivant le numéro particulier de cette partie 708 sont ceux des parties ou articles correspondants de la CEI 60364, Parties 1 à 6. C'est pourquoi la numérotation ne suit pas nécessairement l'ordre de succession chronologique. La numérotation des figures et des tableaux de la présente partie suit un ordre chronologique.

L'absence de référence à une partie ou à un article signifie que les exigences générales des Parties 1 à 6 de la CEI 60364 sont applicables.

Currently in preview, click buy full vers.

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION –

### Partie 7-708: Exigences pour les installations ou emplacements particuliers – Parcs de caravanes, parcs de camping et emplacements analogues

#### 708 Parcs de caravanes, parcs de camping et emplacements analogues

##### 708.1 Domaine d'application

Les exigences particulières de la présente partie de la CEI 60364 s'appliquent seulement aux circuits destinés à alimenter les véhicules de loisirs, les tentes ou les habitations de parc résidentiel dans les parcs de caravanes, dans les parcs de camping et aux emplacements analogues.

NOTE 1 Pour les besoins de la présente partie de la CEI 60364, le terme « parc de caravanes » signifie « parc de caravanes, de camping et emplacements analogues ».

Les exigences particulières ne s'appliquent pas aux installations électriques intérieures des véhicules de loisirs, des unités mobiles ou transportables ou aux habitations de parc résidentiel.

NOTE 2 Pour les installations électriques des véhicules de loisirs, voir la CEI 60364-7-721.

NOTE 3 Il convient que les installations électriques des habitations de parc résidentiel conformément aux exigences générales de la CEI 60364, ainsi qu'aux exigences particulières de la Partie 7.

NOTE 4 Dans toute cette norme, les références aux autres « parties » se rapportent aux différentes parties de la série CEI 60364.

Il convient que les installations électriques autres que celles concernant les circuits terminaux des parcs de caravanes, fassent l'objet des exigences générales de la CEI 60364, ainsi que des exigences particulières de la Partie 7.

##### 708.2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEI 60038, *Tensions normales de la CEI*

CEI 60309-2, *Prises de courant pour usages industriels – Partie 2: Règles d'interchangeabilité dimensionnelle pour les appareils à broches et alvéoles*

CEI 60364-4-43, *Installations électriques des bâtiments – Partie 4-43: Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les surintensités*

CEI 60364-7 (toutes les parties), *Installations électriques à basse tension*

CEI 62262, *Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (code IK)*